



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

REPRISE DE LA TRENTIEME SESSION

21 - 22 décembre 1960

RESOLUTIONS

SUPPLEMENT No 1A

NEW YORK

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.

Elwert und Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

ARGENTINE

Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE

Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, Melbourne C. 1.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.

B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BIRMANIE

Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Agir, Rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

CAMBODGE

Entreprise khmère de librairie, Imprimerie & Papeterie Sarl, Phnom-Penh.

CANADA

The Queen's Printer/Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.

CEYLAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI

Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE

Librería Buchholz, Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COREE

Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.

COSTA RICA

Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR

Librería Científica, Casilla 362, Guayaquil.

ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Librería Mundi-Prensa, Castello 37, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York.

ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (V^e).

GHANA

University Bookshop, University College of Ghana, Legon, Accra.

GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico-Financiero, 6a. Av. 14-33, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.

Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

Guity, 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.

IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel-Aviv.

ITALIE

Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi, 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE

Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN

Khayat's College Book Cooperative, 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

LUXEMBOURG

Librairie J. Trausch-Schummer, place du Théâtre, Luxembourg.

MAROC

Centre de diffusion documentaire du B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

MEXIQUE

Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.

Publishers United, Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi.

PANAMA

José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Égypte", 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1, et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh et Manchester.

SALVADOR

Manuel Navas y Cía., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE

Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève. Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHECOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.

THAÏLANDE

Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Mejdounarodnaia Kniga, Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

UNION-SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Church Street, Box 724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elía, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA

Librería del Este, Av. Miranda No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B. P. 283, Saïgon.

YUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia. Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb. [61F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes, Service des publications, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Printed in U.S.A.

Price: \$U.S. 0.35; 2/6 stg.; Sw. fr. 1.50
(or equivalent in other currencies)

1940—February 1961—1,350



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

REPRISE DE LA TRENTIEME SESSION

21 - 22 décembre 1960

RESOLUTIONS

SUPPLEMENT No 1A

NEW YORK

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres : l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

E/3422/Add.1

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour de la reprise de la trentième session.....	iv
 Résolutions adoptées par le Conseil au cours de la reprise de sa trentième session	
805 (XXX). Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association internationale de développement (point 27) Résolution du 21 décembre 1960.....	1
806 (XXX). Changement de dénomination des programmes d'assistance technique (point 26) Résolution du 22 décembre 1960.....	1
807 (XXX). Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association internationale de développement (point 27) Résolution du 22 décembre 1960.....	1
 Autres décisions prises par le Conseil au cours de la reprise de sa trentième session	
Lieu de réunion du groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 798 (XXX) du Conseil.....	3
Date des sessions de printemps du Conseil.....	3
Programme de base du Conseil pour 1961.....	3
Augmentation du nombre des membres du Comité du développement industriel...	3
Election de membres du Conseil d'administration du Fonds spécial.....	3
Election de membres du Comité de l'assistance technique.....	3
Election des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales	3
Election des membres du groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 798 (XXX) du Conseil.....	3
Election des six membres supplémentaires du Comité du développement industriel	3
Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil	3

**ORDRE DU JOUR
DE LA REPRISE DE LA TRENTIEME SESSION¹**

19. Elections.
20. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
21. Programme de travail du Conseil pour 1961.
24. Lieu de réunion du groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 798 (XXX) du Conseil².
25. Date des sessions de printemps du Conseil après 1961².
26. Question d'un changement de dénomination des programmes d'assistance technique².
27. Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association internationale de développement².

¹ Les points 1 à 18, 22 et 23 de l'ordre du jour ont été examinés durant la première partie de la trentième session.

² Questions nouvelle, inscrite à l'ordre du jour du Conseil à sa 1135ème séance, le 21 décembre 1960.

**RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL
AU COURS DE LA REPRISE DE SA TRENTIÈME SESSION**

805 (XXX). Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association internationale de développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant que, dans sa résolution 1420 (XIV) du 5 décembre 1959, l'Assemblée générale accueillait avec satisfaction la décision de principe, prise par le Conseil des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de créer une Association internationale de développement, et exprimait l'espoir que des dispositions adéquates seraient arrêtées et que des procédures appropriées seraient adoptées en vue d'assurer des rapports de travail étroits entre l'Association et l'Organisation des Nations Unies,

Notant avec satisfaction que l'Accord instituant l'Association internationale de développement est entré en vigueur et que l'Association a commencé ses opérations,

Notant également que les statuts de l'Association internationale de développement prévoient que l'Association prendra des dispositions formelles d'entente avec l'Organisation des Nations Unies,

Considérant que la direction de l'Association a été autorisée par les administrateurs de l'Association à négocier et conclure, au nom de l'Association, un accord avec l'Organisation des Nations Unies,

1. *Demande* au Président du Conseil économique et social de négocier, avec les autorités compétentes de l'Association internationale de développement, un accord destiné à définir les relations entre l'Association et l'Organisation des Nations Unies;

2. *Demande aussi* que le rapport sur ces négociations soit, si possible, soumis à l'examen du Conseil à sa présente session afin de permettre au Conseil de transmettre l'accord à l'Assemblée générale, pour approbation, à la reprise de sa quinzième session.

*1135^{ème} séance plénière,
21 décembre 1960.*

806 (XXX). Changement de dénomination des programmes d'assistance technique

Le Conseil économique et social,

Prenant note de la résolution 1383 B (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1959, et tenant compte du fait que l'assistance technique, par son extension constante à des pays à des étapes diverses de développement et par l'utilisation accrue des compétences et des connaissances disponibles dans les pays bénéficiaires, a revêtu un caractère d'échange d'expérience grâce auquel s'harmonisent les efforts de développement,

Notant que les noms du programme ordinaire et du Programme élargi d'assistance technique et de leurs organes sont bien connus sous leurs appellations actuelles, complètes et abrégées, des fonctionnaires des

gouvernements, des institutions intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, ainsi que des membres du public qui s'intéressent à leurs activités, et que toute modification d'appellation pourrait les empêcher d'identifier rapidement les programmes et leurs organes,

1. *Décide* que, désormais, l'œuvre des Nations Unies en matière d'assistance technique sera désignée sous l'appellation collective de "programmes de coopération technique des Nations Unies", étant entendu que les appellations consacrées du programme ordinaire et du Programme élargi d'assistance technique et de leurs divers organes seront conservées;

2. *Invite* les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique à envisager la possibilité d'utiliser cette appellation collective pour désigner également leurs propres activités dans le domaine de l'assistance technique.

*1136^{ème} séance plénière,
22 décembre 1960.*

807 (XXX). Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association internationale de développement

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le projet d'accord négocié entre le Président du Conseil économique et social et le représentant de l'Association internationale de développement afin de relier l'Association à l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale d'approuver, à la reprise de sa quinzième session, ledit accord joint en annexe à la présente résolution.

*1136^{ème} séance plénière,
22 décembre 1960.*

ANNEXE

ACCORD ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

Considérant que l'Article 57 de la Charte des Nations Unies dispose que les institutions spécialisées créées par accords intergouvernementaux et pourvues, aux termes de leurs statuts, d'attributions internationales étendues dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes, sont reliées à l'Organisation des Nations Unies, et que l'Article 58 dispose que l'Organisation fait des recommandations en vue de coordonner les programmes et activités des institutions spécialisées,

Considérant que l'Association internationale de développement (ci-après dénommée l'Association) est une institution internationale constituée par les gouvernements des Etats membres, en vertu d'un accord conclu entre eux, et pourvue, aux termes de ses statuts, d'attributions internationales étendues dans le domaine économique et les autres domaines connexes,

Considérant que l'Association a été organisée en tant que filiale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (ci-après dénommée la Banque),

Considérant que la section 7 de l'article VI des statuts de l'Association prévoit que l'Association prendra des dispositions formelles d'entente avec les Nations Unies,

Considérant qu'il est souhaitable de conclure un accord formel pour l'échange de renseignements et, selon les besoins, pour des consultations entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque et l'Association, de manière à assurer la coordination de leurs activités d'assistance technique et de leurs autres activités relatives au développement,

En conséquence, l'Organisation des Nations Unies et l'Association sont convenues de ce qui suit :

Article premier

L'Organisation des Nations Unies et l'Association auront l'une envers l'autre des droits et obligations identiques à ceux que l'Organisation des Nations Unies et la Banque ont en vertu de l'Accord approuvé le 15 novembre 1947 par l'Assemblée générale des Nations Unies et le 16 septembre 1947 par le Conseil des gouverneurs de la Banque; cet accord régira *mutatis mutandis* les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association.

Article II¹

Il est créé par le présent article un Comité de liaison composé du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Président de la Banque et de l'Association ou de leurs représentants; le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique et le Directeur général du Fonds spécial, ou leurs représentants, seront invités à en faire partie avec les mêmes droits. Par l'intermédiaire de ce comité de liaison, qui se réunira périodiquement et au moins quatre fois par an, les participants se tiendront mutuellement pleinement informés, et se consulteront mutuellement en tant que de besoin, sur leurs programmes en cours et sur leurs plans d'avenir dans les domaines d'intérêt commun et de responsabilité commune, assurant ainsi la coordination de leurs activités d'assistance technique et de leurs autres activités relatives au développement.

Article III

Le présent Accord entrera en vigueur quand l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des gouverneurs de l'Association l'auront approuvé.

¹ La Banque a accepté de faire partie du Comité de liaison créé par l'article II du présent Accord.

AUTRES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA REPRISE DE SA TRENTIEME SESSION

Lieu de réunion du groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 798 (XXX) du Conseil

A sa 1135ème séance, le 21 décembre 1960, le Conseil a décidé de confirmer sa décision antérieure d'après laquelle le groupe spécial créé en vertu de la résolution 798 (XXX) du Conseil devrait se réunir au Siège.

Date des sessions de printemps du Conseil après 1961

A sa 1135ème séance, le 21 décembre 1960, le Conseil a décidé de ne pas changer la date de sa session de printemps après 1961.

Programme de base du Conseil pour 1961

A sa 1135ème séance, le 21 décembre 1960, le Conseil a arrêté son programme de base pour 1961 et examiné l'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session. Il a décidé de demander au Secrétariat de fixer, après consultation des membres du Conseil et des institutions spécialisées, les dates auxquelles s'ouvrirait la discussion sur les questions prévues pour la trente et unième session.

Augmentation du nombre des membres du Comité du développement industriel

A sa 1135ème séance, le 21 décembre 1960, le Conseil a décidé de porter à trente le nombre des membres du Comité du développement industriel, et d'élire les six membres supplémentaires à la session en cours.

Election de membres du Conseil d'administration du Fonds spécial

A sa 1136ème séance, le 22 décembre 1960, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour trois ans du Conseil d'administration du Fonds spécial: GHANA, GUATEMALA, ITALIE, PAYS-BAS, SÉNÉGAL et SUÈDE.

Election de membres du Comité de l'assistance technique

A sa 1136ème séance, le 22 décembre 1960, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour deux ans du Comité de l'assistance technique: RÉPUBLIQUE ARABE UNIE, SOUDAN et SUISSE.

Election des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales

A sa 1136ème séance, le 22 décembre 1960, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour 1961 du Comité du Conseil chargé des organisations non gouverne-

mentales: BRÉSIL, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, JAPON, JORDANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

Election des membres du groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 798 (XXX) du Conseil

A sa 1136ème séance, le 22 décembre 1960, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour un an du groupe de travail spécial créé en vertu de sa résolution 798 (XXX): AFGHANISTAN, DANEMARK, JAPON, NOUVELLE-ZÉLANDE, POLOGNE et VENEZUELA.

Election des six membres supplémentaires du Comité du développement industriel

A sa 1136ème séance, le 22 décembre 1960, le Conseil a élu membres du Comité du développement industriel les Etats suivants: MADAGASCAR et TUNISIE pour un an, CÔTE-D'IVOIRE et SOUDAN pour deux ans, PHILIPPINES et RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE pour trois ans.

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil

A sa 1136ème séance, le 22 décembre 1960, le Conseil a confirmé dans leurs fonctions de membres des commissions techniques les représentants suivants, désignés par leur gouvernement:

COMMISSION DE STATISTIQUE

M. Enrique Salcedo y Jiménez de Cisneros (Cuba);
M. Francis Closon (France);
M. P. J. Bjerve (Norvège);
M. Mihai Levente (Roumanie);
Sir Harry Champion (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

COMMISSION DE LA POPULATION

M. Jacques Mertens de Wilmars (Belgique);
Sir Claude Corea (Ceylan);
M. Alfred Sauvy (France);
M. Hassan Hussein (République arabe unie).

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

M. Nabi Agolli (Albanie);
M. Joseph W. Willard (Canada);
M. Pao Hua-kuo (Chine);

M. Giora Lotan (Israël) ;
M. Bashir El Bakri (Soudan).

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

M. Abdul Rahman Pazhwak (Afghanistan) ;
M. Cheng Paonan (Chine) ;
M. Jorge E. Illueca (Panama) ;
Sir Samuel Hoare (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord).

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Mme J. G. Norris (Australie) ;
Mme Cheng Yeh Chu-sheng (Chine) ;
Mme Setsu Tanino (Japon) ;
Mlle Helena Z. Benitez (Philippines) ;
Mlle Joan Vickers (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord) ;
Mme Helena Leflerová (Tchécoslovaquie) ;
Mme Zoya Mironova (Union des Républiques socia-
listes soviétiques).